

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

## Agir pour la biodiversité

## Déclaration du groupe de la CFDT

La CFDT a voté cet avis de suite pour deux raisons essentielles :

La première est que nous sommes convaincus de la nécessité de préserver et restaurer de la biodiversité. Cela induit pour nous que tous les acteurs, État, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux se mobilisent pleinement. La CFDT entend assumer ses responsabilités d'organisation syndicale à ce titre.

La seconde raison concerne le soutien à la création de l'Agence française pour la biodiversité:

- les cinq missions proposées pour cette agence sont cohérentes, il reste à les préciser, notamment en termes d'objectifs, pour susciter une dynamique;
- les moyens affectés doivent être en adéquation avec le choix d'inscrire la biodiversité comme une priorité des politiques publiques; ce qui signifie pour nous que l'Agence française pour la biodiversité (AFB) devienne à terme l'ADEME de la biodiversité. Cette question des moyens, qui reste en débat, repose sur la réaffectation de l'existant et s'inscrit dans le cadre plus général du financement de la transition écologique. Elle nécessite, entre autres, la réorientation des subventions dommageables à la biodiversité:
- la création de cette agence passe par un dialogue social avec les représentants du personnel et repose sur la mobilisation et la mise en synergie des compétences humaines présentes dans les services et établissements publics concernés.

Au regard des enjeux planétaires de la biodiversité, cet avis appelle chacun à se mettre en face de ses responsabilités, tant sur les moyens financiers que sur la gestion des ressources humaines.